



Synthèse de l'affectation du territoire public de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

N° de zone	Nom de la zone	Type de découpage	Superficie de la zone	Orientation gouvernementale		
				Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
11-01	Parcs nationaux du Québec et parc national du Canada	Éclaté (4 sous-zones)	942,2 km ²	Préserver un territoire représentatif d'une région naturelle du Québec ou d'un site naturel à caractère exceptionnel, notamment en raison de sa diversité biologique, tout en le rendant accessible au public à des fins d'éducation et de récréation.	Protection stricte.	L'objectif qui suit concerne les zones adjacentes à la présente zone : ▪ Adapter les pratiques industrielles, notamment forestières, minières et énergétiques de façon à préserver le caractère naturel des paysages sensibles (points de vue d'importance ou secteurs d'intérêt situés dans les parcs nationaux, dont l'encadrement visuel se prolonge à l'extérieur de la zone).
11-02	Réserve aquatique de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure	Simple	1,8 km ²	Préserver la biodiversité d'un milieu aquatique d'eau douce et d'eau salée, représentatif de la province naturelle Les Appalaches ainsi que du milieu terrestre adjacent, tout en permettant l'accès au public principalement à des fins de récréation.	Protection stricte.	▪ Aucun.
11-03	Refuge faunique de la Pointe-de-l'Est	Simple	12,0 km ²	Préserver l'intégrité d'un habitat faunique d'importance, reconnu à l'échelle provinciale pour sa productivité faunique, la diversité d'avifaune qu'il renferme et le support qu'il représente pour des espèces menacées, soit le pluvier siffleur et le grèbe esclavon.	Protection stricte.	▪ Aucun.
11-04	Réserves écologiques	Éclaté (6 sous-zones)	215,3 km ²	Préserver intégralement un milieu naturel présentant des caractéristiques écologiques distinctives ou représentatives, tout en permettant la recherche scientifique et l'éducation.	Protection stricte.	▪ Aucun.
11-05	Écosystèmes forestiers exceptionnels	Éclaté (24 sous-zones)	32,0 km ²	Préserver des écosystèmes forestiers présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, soit qu'ils abritent des espèces menacées ou vulnérables ou en raison de leur caractère rare ou ancien.	Protection stricte.	▪ Assurer l'enregistrement des EFE non-inscrits au Registre des aires protégées.
11-06	Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés	Éclaté (2 sous-zones)	1,7 km ²	Préserver des écosystèmes forestiers présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, soit qu'ils abritent des espèces menacées ou vulnérables ou en raison de leur caractère rare ou ancien.	Protection stricte projetée.	▪ Adapter la gestion des activités de type industriel, notamment l'exploration minière et la recherche d'hydrocarbures afin de maintenir l'intégrité écologique de ces forêts à caractère exceptionnel, dans l'attente du statut légal d'EFE. ▪ Assurer le classement des EFE projetés, notamment ceux qui sont contraints par d'autres droits.
11-07a	Habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable	Éclaté (10 sous-zones)	11,6 km ²	Préserver l'habitat d'espèces floristiques menacées de disparition ou vulnérables.	Protection stricte.	▪ Aucun.



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de la zone	Type de découpage	Superficie de la zone	Orientation gouvernementale		
				Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
11-07b	Projet d'habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable (Anse-à-la-Cabane)	Simple	0,1 km ²	Préserver l'habitat d'espèces floristiques menacées de disparition ou vulnérables.	Protection stricte projetée.	▪ Limiter l'exploration minière, pétrolière et gazière à des activités permettant d'assurer l'intégrité écologique de l'habitat floristique de l'Anse-à-la-Cabane dans l'attente de l'obtention du statut légal. ▪ Encadrer les activités usuelles qui pourraient nuire à l'intégrité écologique de l'habitat floristique de l'Anse-à-la-Cabane dans l'attente de l'obtention du statut légal.
11-08	Réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Elzéar	Simple	44,3 km ²	Préserver la biodiversité d'un milieu terrestre représentatif de la province naturelle Les Appalaches et l'intégrité des phénomènes karstiques qui s'y trouvent tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation et d'éducation.	Protection stricte.	▪ Aucun.
11-09	Refuges d'oiseaux migrateurs	Éclaté (3 sous-zones)	14,2 km ²	Préserver les oiseaux migrateurs et un lieu important de rassemblement durant la migration et la reproduction.	Protection stricte.	▪ Aucun.
11-10	Habitat d'une espèce faunique menacée (caribou de la Gaspésie)	Simple	130,1 km ²	Sauvegarder l'habitat du caribou des bois, population de la Gaspésie, espèce faunique menacée de disparition.	Protection.	▪ Aucun.
11-11	Site géologique exceptionnel projeté (La Tourelle)	Simple	0,02 km ²	Préserver un élément géologique rare, exceptionnel ou représentatif de la diversité géologique que recèle le Québec.	Protection stricte projetée.	▪ Favoriser la mise en valeur de l'attrait touristique du site de la Tourelle tout en préservant les formations géologiques qui le composent.
11-12	Habitats d'espèces fauniques menacées projetés (pluvier siffleur, grèbe esclavon, sterne de Dougall)	Éclaté (41 sous-zones)	14,2 km ²	Préserver l'habitat d'espèces fauniques menacées de disparition, soit le pluvier siffleur, le grèbe esclavon et la sterne de Dougall.	Protection stricte projetée.	▪ Toute activité incompatible avec le maintien des caractéristiques écologiques des habitats d'espèces fauniques menacées (pluvier siffleur, grèbe esclavon et sterne de Dougall) doit être proscrite ou fortement adaptée afin que les habitats puissent être protégés durant l'attente de l'obtention d'un statut légal de protection.
11-13	Vasières	Éclaté (2 sous-zones)	0,06 km ²	Sauvegarder les vasières à originaux.	Protection.	▪ Aucun.
11-14	Refuges biologiques	Éclaté (186 sous-zones)	539,5 km ²	Sauvegarder de vieilles forêts afin de contribuer au maintien de la biodiversité leur étant associée, et ce, en raison des attributs écologiques qui les caractérisent.	Protection (les refuges inscrits au Registre des aires protégées, couvrant 0,3 % de la zone, ont une vocation de protection stricte).	▪ Dans le cas des refuges biologiques non inscrits au Registre des aires protégées, assurer l'intégrité écologique de ces vieilles forêts dans le but d'une éventuelle reconnaissance.
11-15	Aires de confinement	Éclaté	555,1 km ²	Sauvegarder l'habitat du cerf de Virginie.	Protection.	▪ Aucun.



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de la zone	Type de découpage	Superficie de la zone	Orientation gouvernementale		
				Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
	du cerf de Virginie	(46 sous-zones)				
11-17	Regroupement d'oiseaux en bord de mer	Éclaté (58 sous-zones)	272,0 km ²	Sauvegarder l'habitat des groupes d'espèces composant les colonies d'oiseaux en falaise, les colonies d'oiseaux sur île ou presqu'île et les aires de concentration d'oiseaux aquatiques.	Protection.	Aucun.
11-18	Colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île projetée	Simple	0,02 km ²	Sauvegarder l'habitat du groupe d'espèces composant la colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île.	Protection projetée.	Toute activité incompatible avec le maintien des caractéristiques écologiques de l'habitat de la colonie d'oiseaux sur île ou presqu'île doit être proscrite ou fortement adaptée afin que l'habitat puisse être protégé durant l'attente de l'obtention d'un statut légal de protection.
11-19	Aires de concentration d'oiseaux aquatiques projetées	Éclaté (44 sous-zones)	209,8 km ²	Sauvegarder l'habitat du groupe d'espèces composant les aires de concentration d'oiseaux aquatiques.	Protection projetée.	Toute activité incompatible avec le maintien des caractéristiques écologiques des habitats fauniques qui composent cette zone doit être proscrite ou fortement adaptée afin que les habitats puissent être protégés durant l'attente de l'obtention d'un statut légal de protection.
11-20	Héronnières	Éclaté (3 sous-zones)	1,7 km ²	Sauvegarder l'habitat du grand héron.	Protection.	Aucun.
11-21	Habitats du poisson	Éclaté (17 sous-zones)	239,8 km ²	Sauvegarder l'habitat du poisson.	Protection.	Aucun.
11-22	Bleuetière	Simple	3,5 km ²	Utiliser exclusivement le territoire à des fins de production de bleuets.	Utilisation spécifique.	Restreindre ou adapter les activités d'exploration pétrolière et gazière de manière à ne pas nuire à la production de bleuet.
11-23	Projet et potentiel de bleuetière de type forêt/bleuet	Simple	7,2 km ²	Utiliser prioritairement le territoire à des fins de bleuetières de type forêt/bleuet.	Utilisation prioritaire projetée.	Permettre uniquement la pratique des activités qui ne peuvent nuire au développement d'une bleuetière de type forêt/bleuet.
11-24	Regroupements d'érablières sous permis ou à potentiel acéricole	Éclaté (153 sous-zones)	207,0 km ²	Utiliser prioritairement le territoire à des fins acéricoles.	Utilisation prioritaire.	Adapter la gestion des activités se déroulant dans cette zone de façon à protéger le potentiel et les investissements acéricoles.
11-25	Parcs éoliens	Éclaté (9 sous-zones)	271,5 km ²	Utiliser prioritairement le territoire à des fins d'exploitation de l'énergie éolienne.	Utilisation prioritaire.	- Adapter ou limiter les activités qui pourraient nuire au bon fonctionnement des parcs éoliens. - Entre les éoliennes, permettre le développement d'utilisations du territoire compatibles avec l'activité principale. Dans le cas de l'agrandissement d'un parc : - Harmoniser les projets d'agrandissement de parcs éoliens avec les utilisations existantes; - Prioriser le développement éolien tout en protégeant les paysages d'intérêt (sites récréotouristiques, circuits panoramiques, concentrations de sentiers, SIA, etc.);



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de la zone	Type de découpage	Superficie de la zone	Orientation gouvernementale		
				Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
						▪ Prioriser le développement éolien tout en minimisant les effets des structures sur la faune aviaire et les chauves-souris; ▪ Sauvegarder la production d'omble de fontaine et d'omble chevalier dans les sites fauniques d'intérêt qui se trouvent dans la zone; ▪ Protéger les habitats essentiels au maintien et à la mise en valeur du potentiel faunique nécessaires aux activités de chasse et de pêche, notamment dans les secteurs qui chevauchent des territoires fauniques structurés.
11-26	Parcs éoliens projetés	Éclaté (3 sous-zones)	84,8 km ²	Utiliser prioritairement le territoire à des fins d'exploitation de l'énergie éolienne.	Utilisation prioritaire projetée.	▪ Harmoniser les projets de parcs éoliens avec les utilisations existantes. ▪ Prioriser le développement éolien tout en protégeant les paysages d'intérêt. ▪ Prioriser le développement éolien tout en minimisant les effets des structures sur la faune aviaire et les chauves-souris. ▪ Sauvegarder la production d'omble de fontaine et d'omble chevalier dans les sites fauniques d'intérêt qui se trouvent dans la zone. ▪ Protéger les habitats essentiels au maintien et à la mise en valeur du potentiel faunique nécessaires aux activités de chasse et de pêche, notamment dans les secteurs qui chevauchent des territoires fauniques structurés.
11-27	Usage industriel autour de Murdochville	Simple	20,4 km ²	Utiliser prioritairement le territoire à des fins d'exploitation minière et industrielle.	Utilisation prioritaire.	▪ Favoriser le développement d'activités liées à la mise en valeur des énergies renouvelables.
11-28	Barre de Sandy Beach	Simple	0,5 km ²	Utiliser le territoire dans une optique de mise en valeur d'activités récréotouristiques et éducatives, en tenant compte de la fragilité du milieu naturel.	Utilisation multiple modulée.	▪ Adapter la gestion des activités se déroulant sur le territoire de façon à protéger le milieu.
11-29	Pointe-aux-Maquereaux	Simple	2,3 km ²	Utiliser le territoire et ses ressources dans une optique de mise en valeur du site à des fins récréotouristiques.	Utilisation multiple modulée.	▪ Mettre en valeur le potentiel récréotouristique du site tout en maintenant le caractère public de ce territoire.
11-30	Territoires fauniques structurés surfaciques	Éclaté (6 sous-zones)	1 308,6 km ²	Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréotouristique.	Utilisation multiple modulée.	▪ Adapter les modes d'exploitation et de gestion des ressources forestières, minières et énergétiques afin de conserver les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique. ▪ Adapter les modes d'exploitation et de gestion du territoire et des ressources naturelles afin de conserver un cadre (paysage et quiétude) propice au maintien et au développement d'activités fauniques et récréotouristiques. Cela inclut aussi la conservation du caractère naturel des paysages visibles à partir des routes 299 et 198 et à partir de points d'intérêt localisés à l'extérieur de la zone, notamment dans le parc national de la Gaspésie. ▪ Mettre en valeur les investissements sylvicoles passés en tenant compte du contexte de conservation et de mise en valeur de la faune. ▪ Adapter, dans les sous-zones concernées, les activités d'aménagement,



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de la zone	Type de découpage	Superficie de la zone	Orientation gouvernementale		
				Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
						d'exploration ou d'exploitation des ressources naturelles de manière à accroître la protection d'habitats et d'espèces fauniques d'intérêt, dont les lacs basiques, les lacs à touladi, les lacs à omble chevalier, les frayères pour l'omble de fontaine, les hibernacles et les habitats du campagnol des roches.
11-31	Rivières récréatives	Éclaté (18 sous-zones)	1 190,0 km ²	Utiliser le territoire et ses ressources dans un contexte de mise en valeur faunique et récréotouristique.	Utilisation multiple modulée.	- Adapter les modes d'utilisation et de gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à protéger l'habitat du poisson et la qualité de l'eau. - Adapter les modes d'utilisation et de gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à maintenir un cadre propice (préservation des paysages d'intérêt et de la quiétude des lieux) à la pratique et au développement d'activités de contact avec la nature dans les secteurs concernés. - Assurer une harmonisation entre les activités récréatives qui ont cours dans les mêmes sections de rivière. - Adapter les modes d'utilisation et de gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à préserver les paysages sensibles, visibles à partir des routes 299, 198 et 132.
11-32	Lacs d'intérêt récréotouristique ou de villégiature	Éclaté (8 sous-zones)	54,5 km ²	Utiliser le territoire et les ressources dans l'optique de la mise en valeur faunique et récréotouristique.	Utilisation multiple modulée.	- Protéger les attributs récréotouristiques autour des lacs d'intérêt (qualité de l'eau, de l'habitat du poisson et des paysages). - Accroître la contribution de ces territoires à l'activité économique régionale sur le plan du récréotourisme ou de la villégiature.
11-33	Milieu dunaire des Îles-de-la-Madeleine	Simple	15,9 km ²	Utiliser le territoire et ses ressources dans une optique de conservation du milieu dunaire.	Utilisation multiple modulée.	- Assurer un contrôle sur les activités usuelles pouvant nuire à l'équilibre des dunes. - Assurer la sécurité civile (stabilité des infrastructures). - Assurer le maintien de la qualité des paysages d'intérêt.
11-34	Zone côtière du nord de la péninsule	Simple	1 652,9 km ²	Utiliser le territoire et les ressources dans une perspective de mise en valeur récréotouristique.	Utilisation multiple modulée.	- Adapter les pratiques industrielles, notamment forestières, minières et énergétiques (liées au développement éolien ou à l'exploration pétrolière et gazière) de façon à préserver le caractère naturel des paysages sensibles. - Protéger les attributs récréotouristiques autour des lacs d'intérêt (qualité de l'eau, de l'habitat du poisson et des paysages). - Accroître la contribution des territoires entourant les lacs d'intérêt à l'activité économique régionale sur le plan du récréotourisme ou de la villégiature. - Favoriser le développement d'activités récréotouristiques et fauniques. - Sauvegarder les espèces sensibles (campagnol des rochers et musaraigne de Gaspé) dans les sites fauniques d'intérêt qui se trouvent dans la zone. - Intégrer, dans la gestion du territoire et des ressources, la possibilité de mise en valeur du potentiel énergétique éolien, toutefois de façon à ne pas causer d'effets négatifs sur le potentiel de développement récréotouristique ni sur le milieu habité qui se trouve à proximité de la zone sur le long de la côte.
11-35	Territoire du centre de la Gaspésie	Simple	8 072,4 km ²	Utiliser le territoire et ses ressources.	Utilisation multiple.	Mettre en valeur des activités permettant le développement économique de la région.



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de la zone	Type de découpage	Superficie de la zone	Orientation gouvernementale		
				Intention gouvernementale	Vocation	Objectifs spécifiques
11-36	Zone résiduelle des Îles-de-la-Madeleine	Simple	21,4 km ²	Utiliser le territoire et ses ressources.	Utilisation multiple.	Aucun.
11-37	Secteur du lac York	Simple	17,5 km ²	Utiliser prioritairement le territoire et les ressources à des fins de mise en valeur récréotouristique.	Utilisation prioritaire.	- Adapter les pratiques industrielles, notamment forestières, minières et énergétiques de façon à préserver la quiétude des lieux et le caractère naturel des paysages sensibles (points de vue d'importance ou secteurs d'intérêt). - Adapter les interventions en tenant compte du caractère sensible des habitats de l'omble chevalier dans la zone. - Favoriser la mise en valeur du récréotourisme.
11-38	Circuits panoramiques	Éclatée (2 sous-zones)	128,3 km ²	Utiliser le territoire et ses ressources dans un contexte de protection des paysages.	Utilisation multiple modulée.	Adapter les modes d'utilisation et de gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à préserver les paysages sensibles, visibles à partir des routes 299 et 198.
11-39	Zone de potentiel éolien	Éclatée (5 sous-zones)	830,0 km ²	Utiliser le territoire et les ressources, notamment la ressource éolienne.	Utilisation multiple modulée.	Adapter les interventions sur le territoire et les ressources de manière à intégrer la possibilité de mettre en valeur le potentiel éolien.
11-40	Milieu marin	Simple	57 042,9 km ²	Utiliser le territoire et les ressources en maintenant la qualité du milieu marin.	Utilisation multiple modulée.	- Éviter toute activité de recherche ou de mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin. - Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à conserver le milieu naturel (faune, flore, paysages) et les activités socioéconomiques importantes pour la région telles que la pêche, l'aquaculture, le tourisme ou les activités maritimes de plaisance.



Répartition du territoire public de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine selon le type de vocation attribué

Vocations	Territoire public de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (terre, eau douce et marin)							Territoire public de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (terre et eau douce)*						
	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine			Gaspésie		Îles-de-la-Madeleine		Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine			Gaspésie		Îles-de-la-Madeleine	
	N ^{bre} de zone	Superficie (km ²)	Proportion du territoire public attribuée à la vocation (%)	Superficie (km ²)	Proportion du territoire public attribuée à la vocation (%)	Superficie (km ²)	Proportion du territoire public attribuée à la vocation (%)	N ^{bre} de zone	Superficie (km ²)	Proportion du territoire public attribuée à la vocation (%)	Superficie (km ²)	Proportion du territoire public attribuée à la vocation (%)	Superficie (km ²)	Proportion du territoire public attribuée à la vocation (%)
Protection stricte	8	1 273	1,72	1 240	3,08	34	0,10	8	1 246	7,60	1 225	7,51	21	28,06
Protection stricte projetée	4	16	0,02	2	0,004	14	0,04	3	8	0,05	2	0,01	6	7,88
Protection	7	1 738	2,34	1 606	3,99	132	0,39	7	1 255	7,65	1 247	7,64	8	11,06
Protection projetée	2	210	0,28	203	0,50	7	0,02	2	2	0,01	1	0,01	1	1,56
Utilisation spécifique	1	3	0,005	3	0,01	0	0,00	1	3	0,02	3	0,02	0	0,00
Utilisation prioritaire	4	516	0,70	516	1,28	0	0,00	4	516	3,15	516	3,16	0	0,00
Utilisation prioritaire projetée	2	92	0,12	92	0,23	0	0,00	2	92	0,56	92	0,56	0	0,00
Utilisation multiple modulée	10	62 226	83,90	28 513	70,84	33 713	99,39	9	5 183	31,60	5 166	31,64	17	22,60
Utilisation multiple	2	8 094	10,91	8 072	20,06	21	0,06	2	8 094	49,35	8 072	49,45	21	28,84
TOTAL	40	74 169	100	40 248	100	33 921	100	38	16 399	100	16 325	100	74	100

* Il est à noter que, pour la présente analyse, nous avons exclu le milieu marin pour faire ressortir les proportions attribuées à chacune des vocations sur le territoire public « terrestre » (y compris l'eau douce). Le milieu marin inclut les plans d'eau intérieurs des Îles-de-la-Madeleine (lagune, baie, bassin) ainsi que les baies et des portions d'estuaire de rivières de la Gaspésie.